

202303- 07

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230306-202303_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 6 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN,

Procurations : Pauline UNVOAS à Maurice OFFRET, Sylvie LE CARVENNEC à Catherine DENIS, 1ère Adjointe

Absents :

Date de convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises suite au tremblement de terre en Turquie et Syrie

Monsieur Le Maire rappelle que la Turquie et la Syrie ont été très durement touchées par un tremblement de terre le 6 février 2023. Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a adressé aux collectivités territoriales un communiqué sur l'état actuel des pays.

Le nombre de victimes est considérable. De nombreux bâtiments ont été détruits : hôpitaux, écoles, bâtiments publics, habitations... Ce tremblement de terre s'ajoute à un état de grande pauvreté dont une partie de la population connaît.

La communauté internationale se mobilise, et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons.

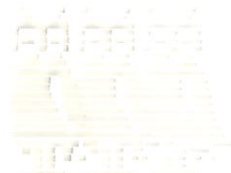
Le centre de crise est organisé autour de deux missions : la gestion des crises humanitaires et la sécurité des Français à l'étranger. Pour ses actions, il dispose d'un FACECO (fonds d'actions extérieure des collectivités territoriales (collectivités publiques, particuliers...) géré par le C.D.C. S (centre de crise et de soutien). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

La commune de Cavan exprime son soutien aux victimes et souhaite s'associer à ce mouvement en versant une aide financière de 200 €.

Le Conseil Municipal :

Vu le communiqué du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Vu l'état d'urgence de la catastrophe qui s'est abattue sur la Turquie et la Syrie



202303- 07

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230306-202303_07-DE

Considérant qu'une aide financière de 200 € permettrait un soutien aux victimes

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à verser un fond de concours de 200 € pour l'action de soutien aux populations victimes du séisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 18 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur Le Maire à verser un fond de concours de 200 € pour l'action de soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

